

Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 11 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Hervé MICHET de la BAUME, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation :	4 septembre 2018
Nombre de conseillers présents	: 13	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 13	Publication :	12 septembre 2018

Etaient présents : Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH, Corinne TOULME, Patrick MONTAGNER-ZANIN, Bernard GIARD, Thomas PERRARD, Stéphane CLEMENT, Laurence NUNNEY, Michèle BARDOUX, Yann COCHENNEC, Grégory STEPHANT et Anne-Noëlle GALLENE.

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir : Monsieur Pierrick THOMAS.

Absents excusée n'ayant pas remis pouvoir : Madame Cécile GUILLOTTE.

Secrétaire de séance : Thomas PERRARD.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Monsieur le Maire informe du retrait d'un point à l'ordre du jour, à savoir, la désignation des délégués au Comité Syndical du Pays d'Auray. Cette désignation se fera au sein du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer et non pas au sein du conseil municipal.

1. DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATIONS DE DELEGUES A DIFFERENTES INSTANCES

	Membres titulaires	Membres suppléants
Appel d'Offres	Hervé MICHET de la BAUME Thomas PERRARD Camille LE FLOCH Anne-Noëlle GALLENE	Bernadette FLAMENT Bernard GIARD Patrick MONTAGNER-ZANIN Pierrick THOMAS
CCAS	Corinne TOULME Camille LE FLOCH Michèle BARDOUX Laurence NUNNEY	
CCID	Corinne TOULME Patrick MONTAGNER-ZANIN Bernadette FLAMENT Camille LE FLOCH Bernard GIARD Stéphane CLEMENT	Anne-Noëlle GALLENE Pierrick THOMAS Laurence NUNNEY Michèle BARDOUX Thomas PERRARD Grégory STEPHANT
Animation/Associations/ Communication	Patrick MONTAGNER-ZANIN Bernadette FLAMENT Michèle BARDOUX Corinne TOULME Laurence NUNNEY Thomas PERRARD	

Cadre de Vie /Agenda/21/Economie	Patrick MONTAGNER-ZANIN Bernadette FLAMENT Michèle BARDOUX Camille LE FLOCH Anne-Noëlle GALLENE Pierrick THOMAS	
Office de Tourisme	Hervé MICHET de la BAUME	Anne-Noëlle GALLENE
Elu en charge de la Défense	Hervé MICHET de la BAUME	
Elu Référent Sécurité Routière	Patrick MONTAGNER-ZANIN	Stéphane CLEMENT
Délégué au CNAS	<u>Collège des élus</u> : Corinne TOULME	<u>Collège des agents</u> : Stéphanie CHANCLU
Morbihan Energie	Bernard GIARD Camille LE FLOCH	
Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes du Pays d'Auray	Michèle BARDOUX	Laurence NUNNEY
Association Les Îles du Ponant	Hervé MICHET de la BAUME	Patrick MONTAGNER-ZANIN
CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	Hervé MICHET de la BAUME Bernadette FLAMENT Camille LE FLOCH Corinne TOULME Patrick MONTAGNER-ZANIN	
Comité Technique Local commun	<u>Délégués suppléants</u> : Anne-Noëlle GALLENE Camille LE FLOCH	
Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions au Travail commun	<u>Délégués suppléants</u> : Anne-Noëlle GALLENE Camille LE FLOCH	
AMIPOR (Désignation d'un membre extérieur à la commission d'attribution des mouilles Port-Blanc/Port-Maria)	Bernadette FLAMENT	
Lutte contre le Frelon Asiatique	Pierrick THOMAS	

Concernant la désignation des membres du Comité de Jumelage LOCMARIA-MEAUDRE, il est décidé d'attendre la modification des statuts de cette association avant de les nommer.

2. TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE : DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

Cette délibération annule et remplace la délibération du 25 mai 2018.

Monsieur Camille LE FLOCH donne des précisions sur la nature et les lieux de travaux qui sont prévus entre le 24 septembre et le 4 novembre 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation des travaux de réfection de la voirie et autorise Monsieur le Maire à lancer l'opération.

	HT	TTC
Installation de chantier	2 270,00	2 724,00
Lotissement de Lannivrec : enrobés		
Signalisation	650,00	780,00
Voie 1	11 343,30	13 611,96
Voie 2	4 164,45	4 997,34
Voie 3	2 502,95	3 003,54
Voie 4	2 332,75	2 799,30
Voie 5	11 303,95	13 564,74
Voie 6	1 531,95	1 838,34
Voie 7	6 263,40	7 516,08
Voie 8	2 102,55	2 523,06
Voie 9	2 102,55	2 523,06
Sous total Lannivrec	44 297,85	53 157,42
Réalisation de fossés 1650 ml	3 585,00	4 302,00
Reprise voie communale Le Coty : empierrement	8 250,00	9 900,00
Reprofilage et empierrement Chemin du Coty	2 980,00	3 576,00
La croix de Colety	58 106,00	69 727,20
TOTAL	119 488,85	143 386,62

A) Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 119 488.55 euros Hors Taxes.

Dépenses Totales

Total Hors Taxes	:	119 488.85 euros
Total Toutes Taxes Comprises	:	143 386.62 euros

Recettes :

*Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (30%) soit	:	35 846.66 euros TTC
* Commune	:	107 539.96 euros TTC

B) Le conseil municipal approuve le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>	:	Total Hors Taxes	:	119 488.85 euros
		Total Toutes Taxes Comprises	:	143 386.62 euros
<u>Recettes</u>	:	Conseil Départemental du Morbihan (30 %)	:	35 846.66 euros
		Commune	:	107 539.96 euros
		Total	:	143 386.62 euros

Le conseil municipal autorise le maire à monter le dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Morbihan.

3. ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES DE L'ANNEE 2014 POUR UN MONTANT DE 65.25 EUROS SUR LE BUDGET CAMPING

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget Camping. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Centre des Finances Publiques. Sur proposition de Monsieur le Trésorier, par courrier explicatif du 20 octobre 2016, il conviendrait de les admettre en non-valeur. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de

65.25 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2759790215 dressée par le comptable :

Titre n°73 de l'exercice 2014, d'un montant de 65.25 €

4. DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'ASSOCIATIONS

Association De Vous à Nous : Madame Corinne TOULME informe que cette association rencontre de grandes difficultés financières. Elle rappelle que la fonction de cette association est d'intervenir chez les personnes âgées dans le cadre du maintien à domicile. Une demande de subvention exceptionnelle a été adressée aux quatre communes. Après discussion, et devant l'importance du rôle de cette association, il est proposé de lui venir en aide à hauteur de 500.00 euros

Vote : POUR : 10 – CONTRE : 1 – ABSTENTIONS : 2

Association Team Belle-Ile : Cette nouvelle association propose des activités aux adultes et aux enfants, autour de la danse et du sport. Après discussion et afin d'aider son lancement, il est proposé de lui accorder une subvention de 400.00 euros.

Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 2

Association Comité des Fêtes de Locmaria : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de cette association adressé en juin dernier. Il est demandé une aide financière de la commune afin d'organiser leur festival « Rockmaria ». Monsieur le Maire rappelle qu'il a été versé au Comité des Fêtes la somme de 3000.00 euros en 2016. En 2017, aucune subvention n'a été accordée, le festival n'ayant pas eu lieu.

Après discussion, les membres du conseil municipal décident de reporter leur décision et demandent qu'un courrier soit adressé à cette association afin que son bilan financier leur soit présenté.

5. INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n° 1

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° 10 du 23 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

219. Décision du 21.06.2018 GROUPE PIERRE LEGOFF Montant : 131.04 euros TTC
Sacs poubelles service technique

220. Décision du 19.07.2018 SIGNAUX GIROD Montant : 145.52 euros TTC
2 panneaux « STOP » + fixations

221. Décision du 19.07.2018 DOUBLET Montant : 171.00 euros TTC
1 Drapeau Bretagne - 1 Drapeau France - 1 Drapeau Europe

222. Décision du 27.07.2018 EUROVIA Montant : 303.60 euros TTC
Fourniture d'un big bag d'enrobé stockable

223. Décision du 27.07.2018 BRETAGNE SUD HYGIENE Montant : 548.24 euros TTC
Produits d'entretien

224. Décision du 27.07.2018 GROUPE PIERRE LEGOFF Montant : 210.91 euros TTC
Produits d'entretien

225. <u>Décision du 02.08.2018</u> Tampons encreurs de tous les élus	SEDI	Montant : 220.92 euros TTC
226. <u>Décision du 03.08.2018</u> 1 Manchon + 1 mât + œillets pour les drapeaux	DOUBLET	Montant : 324.00 euros TTC
227. <u>Décision du 03.08.2018</u> Création d'un mur de renfort dans la cour de l'école	EURL LE CLECH JY	Montant : 3157.80 euros TTC
228. <u>Décision du 06.08.2018</u> 1 Pavillon France anti-enroulement	DOUBLET	Montant : 75.60 euros TTC
229. <u>Décision du 16.08.2018</u> Raccordement évacuation Machine à laver Ecole	SPCS PLOMBERIE	Montant : 619.31 euros TTC
230. <u>Décision du 22.08.2018</u> 2 Rangements de 4 compartiments bleu clair Ecole	IKEA	Montant : 114.90 euros TTC
231. <u>Décision du 06.09.2018</u> 1 lave-linge et 1 sèche-linge Ecole	CROZON LAURENT	Montant : 1136.00 euros TTC
232. <u>Décision du 10.09.2018</u> Travaux plomberie Local Médecin	Tristan CARLIER	Montant : 2270.90 euros TTC
233. <u>Décision du 11.09.2018</u> Travaux électrique Local Médecin	Pascal LHERMITE	Montant : 2873.08 euros TTC

6. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL A LA SOCIETE HISTORIQUE DE BELLE-ILE-EN-MER

Chaque association ou organisme occupant les bâtiments communaux, que ce soit la salle polyvalente, la salle du conseil municipal ou le bâtiment annexe à la Mairie doit signer une convention d'occupation des locaux communaux.

La convention passée avec la Société Historique de Belle-Ile-en-Mer est arrivée à expiration le 31 août 2018, par conséquent, il convient d'en signer une nouvelle.

Le conseil municipal souhaite renouveler la convention de mise à disposition du local occupé.

Après discussion, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention d'occupation et décide :

- d'une mise à disposition gratuite du local pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2018,
- d'une participation aux charges de 10.00 euros mensuels, soit 120.00 annuels, versée en une seule fois.

7. LOCAUX COMMUNAUX : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION POUR LES ASSOCIATIONS

Les conventions de mise à disposition des locaux communaux sont arrivées à échéance le 31 août dernier pour quatre associations de la commune : le Comité des Fêtes, l'Amicale Laïque, les Anciens Combattants et le Club de Lannivrec.

Les locaux communaux mis à disposition sont la salle de Lannivrec, la salle du conseil municipal et les sous-sols de la salle de Lannivrec pour le rangement du matériel du Comité des Fêtes et de l'Amicale Laïque.

Après discussion, Monsieur le Maire propose aux élus de renouveler ces conventions pour une durée de trois ans dans les mêmes conditions que les précédentes, à savoir gratuité de la mise à disposition.

Les élus émettent un avis favorable à ces renouvellements et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

DIVERS

- L'évènement Belle-Ile-en-Trail aura lieu le 22 septembre 2018
- Le 7^{ème} Festival des Iles du Ponant « Les Insulaires 2018 » se déroulera les 28, 29 et 30 septembre 2018 sur l'Île de Groix
- Bilan du marché de la saison : Monsieur le Maire remercie Madame Corinne TOULME pour la bonne gestion du marché de cet été. Le bilan est positif : en 2017, celui-ci a rapporté 978.00 euros à la commune et cette année, le montant des droits de place s'élève à 1 202.70 euros
- Il est rappelé aux détenteurs de ruches l'obligation de les déclarer entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de chaque année pour la campagne écoulée. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr. Toutefois, pour les personnes n'ayant pas accès à internet, un formulaire de déclaration est disponible en mairie
- Plan Local d'Urbanisme : Monsieur le Maire informe que l'enquête publique prévue de septembre à novembre prochain est reportée ultérieurement. En effet, les services de l'Etat demande qu'une enquête environnementale soit réalisée avant l'enquête publique
- Dégradations dans les sanitaires de Lannivrec : de nouvelles dégradations ont été constatées la semaine passée dans les sanitaires. Une main courante a été déposée en Gendarmerie
- Monsieur Camille LE FLOCH tient à remercier Messieurs LE ROY et SCHINDLER pour leur civisme. Après les avoir contactés, ceux-ci ont fait réaliser en urgence les travaux d'élagage de leurs arbres qui débordaient sur la route et gênaient le passage des véhicules de secours et des bus. Il rappelle que chaque propriétaire est responsable de l'entretien de ses haies et arbres et que ceux-ci doivent être régulièrement entretenus afin d'éviter des débordements sur le domaine public mais aussi privé
- A l'initiative de Monsieur Bernard GIARD, le conseil municipal souhaite « bon vent » à Frédéric MIAUX et Véronique FREY, qui ont quitté la commune en juillet dernier. Il salue leur travail et dévouement au sein de l'Amicale Laïque de Locmaria
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 20 septembre 2018 à 20 heures.

La séance est levée à 21 heures 30.